

Concours PH : sentiment d'injustice des médecins recalés au concours et inquiétudes pour l'avenir du service public hospitalier

Il y a quelques jours, les résultats du concours de praticien hospitalier – qui permet d'envisager une carrière à l'hôpital public – sont tombés. Depuis lors, ils sont des dizaines à exprimer leur incompréhension face au refus qu'ils ont essuyé à ce concours qu'ils jugent « arbitraire », « injuste » et « honteux ».

La pilule ne passe pas pour ces jeunes médecins qui ont investi du temps et de l'énergie au service des hôpitaux publics français : malgré les années de service rendu dans leur établissement et leur abnégation sans faille dans le contexte épidémique et post-épidémique, ils n'ont pas été admis au concours de praticien hospitalier sans, pour certains, en connaître les raisons exactes.

Selon les témoignages recueillis par le syndicat Jeunes Médecins, il semble que certains jurys du concours aient mis en avant des attendus ne relevant en rien des prérequis nécessaires.

Peut-on être recalé au concours de praticien hospitalier pour un nombre insuffisant d'articles scientifiques publiés, quand par ailleurs, on assure une dizaine de gardes tous les mois pour faire tourner l'hôpital ? Peut-on être recalé au concours de praticien hospitalier parce qu'il manque une lettre de recommandation pour un service et bien qu'on accumule les renouvellements de contrats et ainsi les années d'ancienneté dans ce même service ?

Inquiet du bien-fondé des motivations, Jeunes Médecins saisit ce jour le Centre national de gestion des personnels hospitaliers pour avoir l'assurance qu'aucun candidat n'a été refusé pour des raisons non objectives ou dépourvues de tout lien avec l'objectif du concours : confirmer qu'un praticien est apte à exercer dans un établissement public.

Jeunes Médecins reste à la disposition de tous ceux qui se sentent lésés par cette procédure.

À l'heure où l'hôpital public est en crise faute de personnel médical, il est primordial d'être attentif à la considération que l'on accorde aux candidats si l'on veut éviter leur fuite dans les établissements privés. C'est l'avenir du service public hospitalier qui est en jeu !

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60